



**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA  
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture  
tenue à l'Hôtel Delta Québec  
à Québec, QC  
le dimanche 12 août 2018 à 13h**

**Ouverture de la séance**

La séance s'ouvre à 13h le dimanche 12 août 2018, à l'Hôtel Delta Québec à Québec, QC, présidée par Manon Dostie; Marie Bordeleau agit en qualité de secrétaire. La présidente souhaite la bienvenue aux délégués et aux invités à la 100<sup>e</sup> réunion annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC).

Mme Dostie lit les salutations de la Gouverneure générale Julie Payette, ainsi que du Premier ministre Justin Trudeau. Frédérique Sabourin lit les salutations de la ministre de la Justice du Québec, Stéphanie Vallée.

**Présentation du conseil de direction**

Mme Dostie présente les membres du Comité exécutif : Lee Kirkpatrick, vice-présidente ; Elizabeth Strange, présidente sortante depuis deux ans ; Samantha Hulme, présidente de la Section pénale ; Maria Markatos, présidente de la Section civile ; Caroline Quesnel, nouvelle secrétaire de la Section pénale, qui remplace successivement Dorette Pollard et Jean-François Noël ; Peter Lown, c.r., président du Comité international et du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes; et notre coordonnateur de programme, Clark Dalton, c.r., ainsi que Marie Bordeleau, notre directrice générale. Cette année, nous avons eu deux membres invités au Comité : Kathryn Sabo, qui a présidé le Comité du 100<sup>e</sup> anniversaire, et Genevieve Harvey (absente), présidente du Comité des communications et qui a joué un rôle important dans la modernisation de nos communications en général et du nouveau site Web en particulier.

**Présentation des commissaires**

Mme Dostie a invité le Haut Commissaire de chaque juridiction à présenter les membres de sa délégation respective et a particulièrement souhaité la bienvenue à tous les délégués qui participent à la réunion pour la première fois.

Mme Dostie a noté que, malheureusement, le Dr Jorge Sánchez Cordero Dávila, Président du Centre mexicain de droit uniforme, n'est pas présent cette année. Cependant, nous sommes rejoints par l'ancienne présidente de la Commission du droit uniforme des États-Unis et juge à la retraite Harriet Lansing, la présidente Anita Ramasastry, le président du Comité exécutif et président entrant Carl Lisman, le président de la Fondation Howard Swibel et les anciens présidents Michael Houghton et Bob



## UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Stein. Mme Lansing a déclaré qu'il s'agit de la plus importante délégation des États-Unis depuis un certain nombre d'années et qu'ils sont ici pour l'inspiration et la collégialité, et pour célébrer ce merveilleux 100e anniversaire dans cette belle ville, et a remercié la CHLC pour son accueil chaleureux.

### Célébrations du 100e anniversaire

Mme Dostie fait remarquer que Kerry Simmons, c.r., présidente de l'Association du Barreau canadien, est parmi nous aujourd'hui et que non seulement l'ABC appuie depuis longtemps la CHLC, mais qu'elle a été au cœur de la création de l'organisation. Les contributions de l'ABC comprennent la participation régulière aux assemblées annuelles ainsi que la participation à des groupes de travail et à divers projets au fil des ans. Mme Simmons détient un baccalauréat ès arts de l'Université de Victoria et un baccalauréat en droit de l'Université de Calgary. Elle a été nommée au Conseil de la Reine en 2013. Elle a une riche vie d'avocate et a occupé de nombreux postes à l'ABC, dont celui de présidente du Groupe de travail sur la transition de la gouvernance et de membre de l'exécutif de l'ABC. Elle a représenté la profession juridique à l'échelle nationale et internationale afin d'améliorer le système de justice, de relier les avocats entre eux et de leur donner les outils nécessaires pour accomplir leur travail.

Mme Simmons remercie la CHLC de son invitation et souligne qu'elle se souvient très bien de l'occasion qui lui a été donnée de prendre la parole à notre assemblée annuelle de 2013 à Victoria, en Colombie-Britannique, à titre de représentante de la section de la Colombie-Britannique de l'ABC. Mme Simmons a dit qu'il était merveilleux de voir autant de visages familiers dans la salle et de pouvoir participer à la célébration du 100e anniversaire de la CHLC. Si vous vous rappelez ce qu'était le monde il y a 100 ans, en 1918, nous arrivions tout juste à la fin de la Première Guerre mondiale et la cause de la personne avait été portée devant les tribunaux et James Aikins, alors président de l'ABC pendant 13 ans, était le moteur de la création de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, réunissant des représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires pour assurer une vie uniforme à nos Canadiens. Lors de la première réunion conjointe de l'ABC et de la CHLC en 1918 à Montréal, James Aikins a déclaré qu'on s'attendait à ce que les représentants de l'ABC et des provinces collaborent avec les commissaires dans chaque juridiction et travaillent ensemble à l'unification des lois partout au pays pour faciliter le commerce, au profit des citoyens de toutes les provinces et de la nation en général.

Cent ans se sont écoulés, et cela est toujours vrai aujourd'hui. L'ABC vient de subir une transformation et une réévaluation de ce qu'elle fait et de la façon dont elle le fait, mais certaines choses demeurent les mêmes. L'ABC continue de plaider en faveur d'une réforme du droit, de bonnes politiques pour améliorer l'administration de la justice et les liens entre les membres de chacune des sections, et elle continue d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel à ses membres, favorisant un climat de collaboration et d'échange entre collègues. Ces principes sont ce que l'ABC a en commun avec les délégués de la CHLC. Au cours des 100 prochaines années, Mme Simmons a exprimé l'espoir que les relations entre l'ABC et la CHLC puissent être renforcées davantage. Il y a des gens dans la salle qui ont servi dans les sections de l'ABC aux niveaux provincial et territorial, qui sont ou ont été présidents de sections de l'ABC, et qui sont membres de longue date de l'ABC.



## UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

En 2019, il y aura des élections fédérales et l'une des choses que l'ABC a développées au cours des dernières années dans les provinces est de présenter un programme qui améliorerait notre société d'un point de vue juridique et de justice, appelé " Un programme pour la justice ". Il s'agit de mettre sur la table les questions de justice, non seulement sur le plan du droit pénal, mais aussi sur le plan civil. Des idées politiques sont présentées avant les élections dans l'espoir que le gouvernement, quel qu'il soit, tiendra compte de ces questions dans son programme d'action. L'ABC suggère également des points à réformer, des choses qui auraient pu attendre depuis un certain temps et qui ont besoin d'un coup de pouce pour arriver en tête de l'ordre du jour. Cela a été fait deux fois en Colombie-Britannique et une fois en Alberta, et l'ABC espère le faire pour les prochaines élections fédérales. Mme Simmons indique que c'est dans le cadre des travaux de la CHLC que l'ABC cherche à déterminer les questions qui nécessitent le plus d'attention et qui bénéficieraient d'un tel effort. Les délégués de la CHLC travaillent tous très fort pour assurer cette uniformité et pour partager des idées ; pour bon nombre d'entre eux, ce travail se fait à partir du coin de leur bureau, car c'est un travail supplémentaire. Les délégués le font parce qu'ils l'adorent, parce qu'ils sont intelligents et parce qu'ils s'en soucient, et l'ABC veut s'assurer que leur travail obtient le profil qu'il mérite. C'est vrai même quand on pense aux aspects commerciaux de ce que nous faisons dans ce pays.

Cette année, l'ABC s'est fixé comme double objectif de concentrer ses efforts de défense des intérêts sur la protection du secret professionnel de l'avocat et l'accès à la justice. L'accès aux tribunaux, le nombre de juges que nous avons et le financement adéquat de l'administration de la justice sont des éléments typiques de l'accès à la justice, mais cela signifie aussi la façon dont les lois commerciales s'appliquent d'une juridiction à l'autre et si elles sont trop complexes, si elles sont séparées et si elles ne sont pas coordonnées les unes aux autres. Il s'agit d'un autre aspect du travail de l'ABC qui est lié à celui de la CHLC. Pour en revenir à James Aikins, il a dit : "Le droit des affaires est conventionnel, et la convention convenue est censée contenir les règles de conduite les plus justes et les plus simples pour le commerce de tous les peuples, où qu'ils vivent. Si une juridiction refuse d'accepter les conventions convenues par d'autres, elle sera nécessairement, avec le temps, à l'écart du courant commercial harmonieux et sa population sera entravée." Encore une fois, aujourd'hui, si nous voulons que nos entreprises investissent au Canada, qu'elles établissent leurs commerces ici, qu'elles soient dans une autre province, elles doivent savoir qu'il y a une certaine uniformité dans nos lois partout au pays. C'est un travail précieux que vous faites tous.

L'une des choses auxquelles Mme Simmons pense lorsqu'elle est à Québec fait partie de l'histoire de la façon dont ce pays s'est réuni et de la chance que nous avons tous de venir de différents endroits au Canada. Mme Simmons est très fière de faire partie de l'Association du Barreau canadien et de rencontrer des collègues comme les délégués de la CHLC d'un bout à l'autre du pays, et elle est très fière de pouvoir s'écouter les uns les autres et d'écouter les différents points de vue, que ce soit en politique, au gouvernement ou en pratique privée, et de pouvoir partager, de façon civile, avec grande passion, différentes façons de faire pour le bien public, ce qu'elle a fait pour le mieux.



## **UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

Le fils de James Aikins, qui est devenu président de l'ABC de son propre chef, a parlé de la nécessité de l'harmonisation lors d'un discours prononcé devant le Conseil de l'ABC en 1943 : "Nos provinces ne sont pas entièrement homogénéisées. Notre population est largement répartie géographiquement. Nous sommes intensément humains et il doit donc nécessairement y avoir des différences et des jalousies, provinciales ou autres, et pour le Canada, le chemin de la paix et du bonheur est celui où nous marchons ensemble, protégés par notre compréhension et notre foi mutuelles, notre lien non pas un bout de papier, mais une relation équitable et honorable. Mme Simmons remercie la CHLC et souhaite aux délégués une merveilleuse assemblée annuelle.

Mme Dostie a remercié Mme Simmons d'avoir fait le déplacement à Québec et de ses paroles inspirantes, et a réitéré son souhait que les deux organismes continuent de collaborer dans une atmosphère collégiale. La CHLC est un organisme unique en son genre dont le travail est généré par toutes sortes de points de vue exprimés par les procureurs, les avocats de la défense, les avocats du gouvernement, les universitaires, les instituts juridiques, les juges, etc. C'est un forum unique et Mme Dostie dit qu'elle croit en nos produits très solides et bien conçus.

Arthur Close, c.r., travaille à la CHLC depuis quarante ans et, à ce titre, Mme Dostie lui a demandé de dire quelques mots sur la façon dont les instituts de réforme du droit ont travaillé avec la CHLC au fil des ans. La première organisation de ce genre a été lancée en 1967 en Ontario et le mouvement a pris de l'ampleur jusqu'à ce que toutes les administrations en aient une à la fin des années 1970. Certains étaient des créatures de leur gouvernement, mais d'autres ont opté pour une autre façon de faire les choses. Le travail des organismes canadiens de réforme du droit et celui de la CHLC se chevauchent depuis 50 ans. Au début, la CHLC s'est montrée prudente à l'égard de ces nouvelles organisations, étant donné que la CHLC avait déjà fait beaucoup de travail en matière de réforme du droit. Cela a provoqué une sorte de crise existentielle, surtout si l'on considère que les organismes de réforme du droit étaient bien financés comparativement à la CHLC - on craignait que leur apparence n'érode une partie du soutien financier que la CHLC recevait. Cependant, la relation entre la CHLC et les organismes de réforme du droit s'est rapidement transformée en une relation de soutien et de productivité dans une atmosphère de respect mutuel et de coopération.

Le travail conjoint de la CHLC et des organismes de réforme du droit peut se résumer en deux volets : les personnes et les projets. Les membres et le personnel des organismes de réforme du droit qui assistent fréquemment aux assemblées annuelles de la CHLC, apportant leur sagesse aux délibérations de la CHLC; d'autres ont participé à nos projets à titre de membres de groupes de travail et souvent à titre de chefs de groupes de travail ; d'autres ont fait partie du leadership de la CHLC, soit comme présidents de la Section civile, soit comme présidents, ce que sept représentants en droit ont fait au cours des ans. Il est à noter que les personnes qui se joignent à la CHLC ne la quittent jamais complètement ; la plupart d'entre elles continuent de participer aux travaux de la CHLC même si leurs liens officiels sont interrompus.



## UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Le deuxième rapport du BC Law Reform Institute, publié il y a près de 50 ans, a examiné la Loi uniforme des contrats frustrés et recommandé son adoption en Colombie-Britannique. En retour, les rapports des organismes de réforme du droit sont souvent le point de départ d'une législation uniforme ; les documents de réforme du droit de la Colombie-Britannique ont servi de base à la Loi uniforme sur les fiduciaires, les travaux de l'Alberta Law Reform Institute ont contribué à la création de la Loi uniforme sur la prescription, et un rapport de l'ancienne Commission ontarienne de réforme du droit a servi de base à la Loi uniforme sur les recours collectifs, pour ne nommer que quelques uns. Ces choses ne sont pas toujours à sens unique, mais la réalité est souvent plus riche et plus complexe que cela. Par exemple, un rapport de l'Alberta Law Reform Institute recommandant une façon nouvelle et novatrice d'exécuter les jugements en matière monétaire a été adopté en Alberta et à Terre-Neuve, ce qui a incité la CHLC à entreprendre la rédaction de la Loi uniforme sur l'exécution des jugements en matière monétaire. Six membres du groupe de travail qui a été formé pour travailler à ce projet provenaient d'organismes de réforme du droit et, une fois la loi promulguée, d'autres administrations l'ont adoptée. Telle est la riche mosaïque de la collaboration entre la CHLC et les organismes de réforme du droit.

Mme Dostie fait remarquer que le diaporama des événements passés de la CHLC sera présenté à l'écran tout au long de la semaine lors des séances conjointes.

Kathryn Sabo a remercié le Comité du 100e anniversaire et le Comité organisateur, Isabelle Doray, Frédérique Sabourin, Chloë Rousselle, Caroline Vachon, Laurence Bergeron, Rochard Fowler, Darcy McGovern, Sherry Gillis, Peter Lown, Charlaïne Bouchard, Nicola LeGrand Alary, Clark Dalton et Marie Bordeleau, qui est responsable des nombreux cadeaux que nous avons reçus cette semaine. Le comité a travaillé avec de nombreuses bonnes idées et, malgré quelques contraintes de temps et de budget, tout ce travail porte ses fruits cette semaine.

Le Barreau du Québec a envoyé beaucoup de documents historiques et de photos à ajouter aux archives que nous avons en exposition. Mme Sabo dit qu'à l'occasion du 100e anniversaire de la CHLC, tous les participants participent à l'histoire de l'organisation. Nous avons l'occasion de nous familiariser à nouveau avec cette histoire cette semaine et de réfléchir au nombre de lois uniformes qui ont été produites et adoptées ; au nombre de résolutions qui ont été débattues à la Section pénale et qui sont maintenant reflétées dans le Code criminel ou ailleurs dans le système judiciaire, au nombre de réunions annuelles qui ont eu lieu, etc. Mme Sabo a noté qu'il pourrait être important pour les délégués de réfléchir à ces questions, car il pourrait y avoir des quiz plus tard dans la semaine. Mme Sabo fait remarquer que Clark Dalton, c.r., a écrit un historique de la CHLC qui sera éventuellement publié, et le remercie du travail phénoménal qu'il a accompli pour recueillir des documents d'archives.

Clark Dalton a dit que sa première assemblée annuelle a eu lieu en 1984. Il a commencé ses recherches archivistiques en août dernier en passant en revue le site Web et tous nos actes annuels, parfois jusqu'à six fois. Au début de son histoire, la CHLC s'est concentrée sur la reformulation des lois existantes afin d'améliorer les échanges commerciaux entre les provinces, ce qui passionnait James Aikins. M. Dalton dit que son recueil a pour but de montrer le travail et l'évolution de la CHLC au fil des ans, et qu'il



## **UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

compte plus de 150 pages à l'heure actuelle. Son but est de mettre l'accent sur le processus plutôt que sur le produit de la CHLC et M. Dalton indique qu'on a retenu les services d'un éditeur professionnel pour s'assurer que le document est présenté d'une manière utile.

Le livre comprendra des détails comme le fait que la première réunion a eu lieu à Montréal, au Québec, et qu'un des participants de la première réunion est demeuré au Québec à titre de représentant juridictionnel pour entreprendre un effort concerté pour examiner le droit civil et la common law. En 1925, la CHLC a commencé à examiner les conventions internationales possibles. Les années 40 ont été marquées par de nombreuses innovations, dont une séance conjointe avec la CHLC à Detroit, la création de notre section pénale et une invitation à Terre-Neuve-et-Labrador à participer à la CHLC. En 1944, l'assemblée annuelle a eu lieu en partie à Niagara Falls et à Toronto. La première utilisation de la règle du 30 novembre remonte à 1945. En 1961, la première femme membre, originaire de l'Ontario, s'est jointe à la CHLC dans la section pénale, et en 1963, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se sont joints à la CHLC. Neuf procureurs généraux ont assisté à l'assemblée annuelle en 1967. La Commission du droit uniforme a célébré son 100e anniversaire en 1992 et le seul organisme étranger autorisé à y assister à l'époque était la province de la Nouvelle-Écosse. En 1977, il est devenu la règle de mener toutes les affaires de la CHLC dans les deux langues officielles. En 1978, une version française des Actes a été publiée. Le premier invité de l'extérieur de l'Amérique du Nord est venu d'Australie en 1983, et le match annuel de balle molle a été lancé en 1984, mais il n'a été mentionné dans les actes que lorsque l'Ouest a gagné. Un moment donné, la CHLC a participé à l'élaboration d'un code de procédure administrative type. Notre première entrée dans le cyberspace remonte à 1995, et nous travaillons maintenant sur la troisième génération de notre site Web.

John Gregory a fait remarquer que, sous sa présidence en 1996, le nom français de l'organisation a été changé de la Conférence pour l'unification des lois au Canada à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.

### **Mot de bienvenue du gouvernement hôte et aperçu de la semaine à venir**

Frédérique Sabourin a noté qu'un programme des activités sociales a été inséré dans les trousseaux des délégués. La réception de bienvenue aura lieu au Morrin Centre, le plus ancien centre d'enseignement supérieur de langue anglaise au Canada. Une ancienne prison, c'est maintenant une bibliothèque de langue anglaise. Le Morrin Centre est à distance de marche de l'hôtel mais un bus est disponible pour s'y rendre et des visites guidées des lieux seront organisées. Le lundi est gratuit, mais l'ancienne déléguée de la CHLC, Fabienne Bouchard, est maintenant guide touristique accréditée et offre aux invités une visite à pied de 17 h 30 à 19 h 30 pour 25 \$ par personne. Les délégués qui souhaitent participer doivent lui envoyer un courriel directement. Le stade CANAC, où joue l'équipe de la ligue mineure de Québec, les Capitals, est le théâtre de notre traditionnel match de balle molle et BBQ le mardi ; les transferts en autobus seront disponibles pour les joueurs et les partisans d'abord, puis pour les participants du BBQ seulement. Le banquet de clôture aura lieu mercredi soir au restaurant Le



## UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Parlementaire. Les délégués qui amènent des invités sont priés de passer au Secrétariat pour payer leurs invités.

### Aperçu du programme de la semaine

#### a. Section pénale

La présidente de la section, Samantha Hulme, présente la nouvelle secrétaire de la section pénale, Caroline Quesnel, qui s'est jointe à la CHLC cette année et qui a déjà été d'une aide considérable. Mme Hulme a dit que c'est une occasion très spéciale d'être à Québec pour le 100e anniversaire de la CHLC et d'avoir autant de juridictions représentées. Dans la Section pénale, il y a 35 délégués de 11 administrations.

Comme d'habitude parmi les délégués, nous avons des représentants de nombreux domaines de la justice pénale, y compris des procureurs, des avocats travaillant dans le domaine de la politique pénale, des avocats de la défense et des universitaires, et trois membres de la magistrature - nos bons amis les juges Danielle Côté et Josh Hawkes, et une nouvelle déléguée, la juge Faith Finnestead. Cette semaine, la Section pénale tiendra des discussions sur 29 résolutions, dont la plupart recommandent des réformes propres au Code criminel et à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Nous recevrons également les rapports du groupe de travail sur les télémandats, l'article 490 du Code criminel sur la détention des choses saisies, la comparaison des témoins et l'article 9 de la Loi sur la preuve au Canada. De plus, lors du colloque commémoratif Earl Fruchtman, nous accueillerons les conférenciers invités Joanne Marceau, procureure en chef du Bureau du directeur et Patrick Michel, procureur en chef du Bureau des services juridiques du Québec, qui parleront de la recherche d'un équilibre entre indépendance, responsabilité, discrétion et autonomie professionnelle.

Mme Hulme souhaite la bienvenue à tous les invités, en particulier à nos amis américains, pour se joindre à la Section pénale pour toutes les séances qui pourraient les intéresser et remercie nos hôtes québécois.

#### b. Section civile

La présidente de la Section civile, Maria Markatos, a déclaré qu'il était approprié que la 100e assemblée annuelle de la CHLC revienne dans la province qui a accueilli la toute première réunion en 1918 et a remercié Frédérique Sabourin et les membres de son comité organisateur qui n'ont ménagé aucun effort pour organiser cette semaine. Nos amis américains se sont joints à la Section pénale pour toutes les séances qui pourraient les intéresser et ont remercié nos hôtes du Québec.

Après plusieurs années de travail continu d'un groupe de travail très engagé, la Section civile sera invitée cette semaine à adopter la Loi uniforme sur la location commerciale et aura une présentation d'une journée par le groupe de travail, y compris son rédacteur. Mme Markatos les a remerciés pour leur



## UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

engagement dans ce projet. La Section civile sera également invitée à adopter les Règles uniformes relatives aux documents électroniques et le rapport de ce groupe de travail, ainsi qu'à recevoir des rapports sur la diffusion non consensuelle d'images intimes et un examen de certains actes uniformes mettant en œuvre des conventions internationales.

Le travail conjoint avec la Section pénale se poursuit et, mercredi, on demandera aux deux sections d'adopter la Loi uniforme sur la vérification du casier judiciaire et de recevoir une mise à jour sur les dommages-intérêts accordés en vertu de la Charte et de la Charte civile contre la Couronne.

Mme Markatos s'est dite ravie d'accueillir plusieurs représentants de l'American Uniform Law Commission, dont la présidente Anita Ramastry, qui fera le point sur son organisation et sur les possibilités de poursuivre la coopération et les projets transfrontaliers.

Le mercredi après-midi se terminera par le rapport annuel toujours précieux de Justice Canada sur le droit international privé et la semaine se terminera jeudi par une discussion sur les nouveaux projets potentiels et le rapport du Comité consultatif sur le développement et la gestion de projets et le rapport du Comité international.

All of the reports, draft Acts, and commentaries to be received this week would not be possible without the commitment of the working groups under the leadership of their Chairs. The Civil Section could not operate effectively without the year-long participation of Jurisdictional Representatives in the Civil Section Steering Committee, the foundational work on projects provided by the Advisory Committee on Program Development and Management, and the unparalleled support of our Projects Coordinator, Clark Dalton. These are all critical to the continued success of the work of the Civil Section.

Ms Markatos said she was pleased to have been able to work as Chair of the Civil Section over the past year, and that her term can end in a week that promises to be full of interesting, constructive and lively debates.

### **Rapport du CCÉGP et du Comité international**

Peter Lown s'est dit ravi d'être de retour à Québec, où il a terminé la dernière année de sa présidence en 1995. Il a remercié les membres de l'ACPDM pour leur travail bénévole continu, en se rencontrant par téléphone tous les mois et en apportant leur sagesse et leur expérience au travail de la CHLC. Ils identifient les projets, siègent à des groupes de travail ou les président, et c'est une tâche immense à laquelle tous les membres du comité consacrent beaucoup de temps. M. Lown a noté que les quatre principaux points d'intérêt de l'ACPDM sont les suivants : accroître la participation des JR à la sélection des projets et assurer une liaison plus efficace avec le Comité directeur civil ; accroître les contacts avec d'autres groupes pour les suggestions et l'évaluation des projets ; impliquer et interagir avec les sections pour obtenir leur contribution à la détermination de la portée et à la définition des questions à





## UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

examiner; et examiner le mandat et le rôle que l'ACPDM devrait avoir dans la mise en œuvre, sujet qui a été proposé comme un sujet à débattre au comité exécutif.

Le Comité international poursuit son travail conjoint avec la CHL sur l'exécution des jugements canadiens et le groupe de travail progresse extrêmement bien. D'autres projets conjoints sont à l'étude.

### **Adoption de la Constitution et des Règlements**

Mme Dostie signale que la constitution et les règlements ont fait l'objet de vastes consultations au cours des deux dernières années dans le cadre d'un exercice stratégique plus vaste entrepris par la CHLC sous la direction du président sortant, l'honorable Josh Hawkes. Le travail sur la Constitution et les Statuts s'est poursuivi par des appels téléphoniques réguliers, des consultations formelles et informelles avec les membres. Mme Bennett reconnaît les contributions de ceux qui ont travaillé à ce processus de consultation et a fourni au Comité les données détaillées nécessaires, y compris les comités directeurs des deux sections, l'ACPDM, le Comité des finances et les membres ad hoc de la CHLC. Mme Dostie remercie également toutes les personnes qui ont formulé des commentaires et des suggestions au cours du processus de consultation plus officiel, y compris les délégués à l'assemblée annuelle de l'an dernier, où nous avons eu des discussions approfondies sur la question lors des nombreuses réunions en personne qui ont eu lieu cette semaine, ainsi que par courriel à l'automne 2017 et lors de la conférence téléphonique des JR de mi-année. Tous les commentaires et suggestions ont été soigneusement examinés par le Comité et des modifications ont été apportées au document pour tenir compte de certains de ces commentaires et suggestions. Mme Dostie a déclaré qu'il serait impossible de comptabiliser le nombre d'heures de bénévolat consacrées au projet au cours des deux dernières années et a remercié Dorette Pollard, Lucie Angers, Cathy Cooper, Stéphanie O'Connor, Russell Getz, Clark Dalton, Peter Lown et Elizabeth Strange, qui ont également présidé certaines de ces réunions et assuré une bonne liaison avec les légistes du Nouveau Brunswick, Holleen Anson et Diane McInnis.

Le Comité espère qu'ils sont parvenus à un juste équilibre entre efficacité, modernité et tradition, et a déclaré que les membres du Comité présenteront certains aspects du document. Il y aura des amendements ou des changements, en particulier dans la version française, car le texte français devra être révisé pour corriger certaines erreurs et fautes de frappe ; si vous en trouvez d'autres, veuillez contacter directement Mme Dostie par courriel. Mme Dostie a toutefois ajouté que l'exercice n'est pas terminé : tous les documents de politique et de fonctionnement qui appuient les Statuts et Règlements seront examinés et mis à jour au cours des prochains mois pour les moderniser et s'assurer qu'ils reflètent la pratique actuelle.

Russell Getz a indiqué que les changements apportés à l'énoncé d'objet sont 1) dans le deuxième paragraphe qui fait référence à la communauté juridique afin d'inclure les services de poursuites et la Chambre des notaires du Québec ; 2) l'ajout du paragraphe 5 pour traiter de la justice pénale ; et 3) une disposition pour modifier la Constitution et les Règlements.



## UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Elizabeth Strange indique que les principaux changements apportés à la section Définitions et interprétations sont 1) l'introduction du concept des présidents sortants afin qu'ils soient choisis plus tôt et aient un rôle au sein du Comité exécutif ; et 2) le changement de nom du Comité des candidatures au Comité de sélection.

Cathy Cooper indique que chaque section est traitée séparément dans les règlements administratifs et note que la Partie III traite de la section pénale. Tel qu'indiqué ci-dessus, le Comité des mises en candidature a été transformé en Comité de sélection afin de refléter la pratique actuelle. Il est maintenant stipulé à l'article 11 que le président entrant est membre du comité directeur. Une partie des Statuts traite maintenant des séances conjointes et précise qu'elles seront présidées conjointement par les présidents des sections civile et pénale. Le rôle des représentants gouvernementaux a été décrit plus en détail à la section 13 afin de refléter la pratique réelle.

Manon Dostie fait remarquer qu'il y a peu de changements aux parties V et VI ; les définitions sont généralement plus détaillées qu'auparavant. L'article 17 établit clairement un comité des candidatures pour le président et le vice-président et en précise les modalités. Les fonctions du directeur général ont été retirées des règlements administratifs tels qu'ils sont décrits dans son contrat, qui fera l'objet d'un examen cet automne. Le cycle d'approbation de l'ébauche du budget sera ramené à une approbation par courriel au début d'avril, ce qui permettra une rétroaction et une adoption au début de l'exercice plutôt qu'au milieu de l'exercice financier. La partie VII établit des comités permanents et l'article 28 établit le Comité des communications en tant que comité permanent pour refléter son importance pour la CHLC.

Les changements apportés à la section Définitions et interprétations sont 1) l'introduction du concept des présidents sortants afin qu'ils soient choisis plus tôt et qu'on leur attribue un rôle au sein du comité exécutif ; et 2) le changement de nom du comité des candidatures pour le comité de sélection.

Lucie Angers a indiqué que les articles 29 à 32, qui couvrent l'assemblée annuelle, ont été modifiés pour refléter l'usage actuel, permettant aux observateurs et notant que les présentateurs ne peuvent prendre part qu'aux sessions qu'ils présentent. La confidentialité a été respectée afin d'assurer que nos documents demeurent confidentiels tout en étant partagés avec nos collègues de la communauté juridique, de déterminer comment les documents sont publiés après l'assemblée annuelle et d'assurer que les délégués peuvent s'exprimer librement pendant les discussions et les débats. En ce qui concerne la question du vote, le verbiage a été clarifié davantage.

Stéphanie O'Connor indique que l'article 9, qui traite des règles de procédure et des politiques, a été réécrit pour être plus clair. Les règles de procédure de la Section pénale existaient déjà et ont été ajoutées aux règlements administratifs. Cela ne change rien aux pratiques actuelles de la Section pénale. M. Dostie dit que la Section civile révisera son propre règlement intérieur au cours des prochains mois.



**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA  
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

La discussion sur la Constitution et les Règlements reprendra mercredi matin.

**Ajournement**

La séance est levée à 16 h 15 et un certain nombre de points à l'ordre du jour sont reportés à la séance de clôture du jeudi matin.